ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Mark Carney,
Premier ministre du Canada

Mélanie Joly,
Ministre de l'industrie

Patty Hajdu,
Ministre de l'emploi et des familles

Mona Fortier,
Députée, Ottawa—Vanier—Gloucester

5 novembre 2026

**Retrait des restrictions proposées au droit de grève dans le projet de loi C-39**

Monsieur le premier ministre Carney, madame la ministre Joly, madame la ministre Hajdu, et madame la députée Fortier,

Je vous écris au nom de l'Association des professeur.e.s de l'Université d'Ottawa (APUO), qui représente 1335 travailleuses et travailleurs à l'Université d'Ottawa. Je souhaite attirer votre attention aux modifications proposées au Code canadien du travail. Les conséquences potentielles de ces modifications auraient des impacts négatifs pour tous les travailleuses et travailleurs de notre communauté et de l'ensemble du Canada.

Alors que les travailleuses, les travailleurs et leurs familles subissent des pressions croissantes au quotidien, les grandes entreprises enregistrent des profits records. Parallèlement, les membres de l'APUO font face à une charge de travail grandissante, partiellement en raison de l'augmentation annuelle des augmentations d'admissions à l'Université d'Ottawa, sans compter l'impact relié au sous-financement chronique des universités. Des pressions accrues menacent la qualité et l'accessibilité de l'éducation au niveau universitaire.

Le projet de loi C-39 accorderait au gouvernement de nouveaux pouvoirs d'intervention dans les grèves légales. Il s'agirait d'une mesure sans précédent qui restreindrait le droit des travailleuses et travailleurs de pleinement prendre avantage de leur pouvoir de négociation. Le tout dans le but de limiter l'obtention d'une entente équitable.

Je vous demande de vous opposer à ces modifications et de maintenir la protection du droit de grève des travailleuses et travailleurs.

L'APUO représente les professeur.e.s, les bibliothécaires, les professeur.e.s de langues ainsi que certains membres du personnel académique de l'Université d'Ottawa. Par leur travail, ces Membres de la communauté universitaire font progresser la recherche, forment la prochaine génération de professionnelles et professionnels tout en contribuant au bien commun du secteur. Nos membres comptent sur le droit de grève et sur un processus véritable et équitable de négociation collective pour défendre leurs conditions de travail, la liberté universitaire et la qualité de l'enseignement supérieur. L'élargissement des pouvoirs d'intervention du

gouvernement dans les grèves légales porterait atteinte à ces droits fondamentaux et affaiblirait notre capacité à défendre efficacement les intérêts de nos membres, ainsi que des communautés auxquelles nous contribuons.

La négociation collective permet aux travailleuses, aux travailleurs et aux employeurs de conclure des ententes qui tiennent compte de leurs intérêts respectifs. Le droit de grève confère aux travailleuses et travailleurs un véritable pouvoir de négociation. Ce levier est donc essentiel pour garantir des salaires équitables, des conditions de travail sécuritaires et des emplois stables tout en favorisant le dialogue.

Cette question dépasse également le cadre des milieux de travail de compétence fédérale. Dans le secteur postsecondaire ontarien, les universités comptent sur l'expertise et les efforts collectifs du personnel académique pour offrir une qualité d'enseignement et mener des recherches de grande qualité. L'élargissement des pouvoirs d'intervention au niveau fédéral créerait un précédent préoccupant, susceptible d'affaiblir le pouvoir de négociation des travailleuses et travailleurs et d'inciter les gouvernements provinciaux à adopter des mesures similaires, ayant pour but d'augmenter leurs propres pouvoirs d'intervention dans les grèves.

Les Membres de l'APUO contribuent continuellement à bâtir un Canada plus fort. Ils forment les futures générations de main-d'œuvre canadienne, mènent plusieurs recherches qui favorisent l'innovation et le développement économique tout en contribuant au service du renforcement de nos institutions publiques, de nos communautés et de la prospérité à long terme du Canada.

Nous serions heureux de pouvoir discuter avec vous des modifications proposées et de prendre connaissance de votre point de vue. Ce partage pourrait mener à une meilleure compréhension des conséquences potentielles pour les travailleuses et travailleurs des universités canadiennes.

Bien cordialement,



Colin Montpetit,

Président, Association des professeur.e.s de l'Université d'Ottawa